

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt-quatre octobre deux mil dix-sept à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN et Q. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme BEROS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, Mme BURY a donné pouvoir à Mme LEVEQUE et Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

ABSENT : M. ROBAR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE (CCBC) – RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Lors d'un précédent conseil, il avait été voté le principe du transfert de biens ainsi que la répartition budgétaire de l'actif et du passif suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Brie Centrale au 31 décembre 2016.

Les comptes sont désormais arrêtés et il convient de valider la répartition telle que détaillée dans l'état définitif. Pour CHAMPEAUX, le crédit s'élève à 61 363,52 € et sera réinjecté dans les résultats.

Adopté à l'unanimité.

3 – REGROUPEMENT DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DES RUS EN SYNDICAT MIXTE DES 4 VALLÉES DE LA BRIE (AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA SEINE, DU RU VALLÉE JAVOT A L'ANCOEUR)

Madame la Préfète de Seine et Marne a pris l'arrêté préfectoral n° 2017/DRCL/BCCCL/85 du 27 septembre 2017 portant sur le projet de périmètre d'un Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat intercommunal des Rus de la Noue et du Châtelet, du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Ru d'Ancoeur et du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Ru de la Vallée Javot. Il convient d'approuver le projet de périmètre de ce nouveau syndicat mixte ainsi que les nouveaux statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le projet de périmètre défini ci-dessus ainsi que les statuts du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie (affluents rive droite de la Seine, du ru Vallée Javot à l'Ancoeur).

4 – REMBOURSEMENT DE VACCINATION LEPTOSPIROSE A Monsieur DUREL, EN C.D.D.

Dans le cadre du contrat rural, la Région et le Département subventionnent les travaux à hauteur de 80%. La Région a donné pour condition l'embauche d'une personne pour 2 mois à raison de 26 heures hebdomadaires. Pour des raisons d'organisation et de budget, il a été décidé que ces 2 mois seraient réalisés en 2 fois (1 mois en 2017 et 1 mois en 2018).

Par conséquent, Monsieur DUREL, a été embauché en C.D.D., pour la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2017, avec pour missions, l'entretien de la station d'épuration, les espaces verts et différents bâtiments communaux. Cet agent travaillant à la station d'épuration, une vaccination contre la leptospirose était obligatoire. Monsieur DUREL a réglé les frais pour un montant de 181,68 €. La commune doit donc lui rembourser ce montant.

Adopté à l'unanimité.

5 – CONTRAT RURAL – APPROBATION DES AVENANTS SUITE A TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Les travaux du contrat rural ont dû faire l'objet de différents avenants tels que précisés ci-dessous :

Entreprise/Avenant	Motif de l'avenant	Montant de l'avenant		Montant final du marché	
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
SAUSSINE Lot n° 2 - Menuiseries intérieures - Plâtrerie	Agrandissement d'une ouverture. Mise en œuvre de faux plafond en dalles +laine de verre dans l'ancien local toilettes extérieurs	3 140,00	3 768,00	23 140,00	27 768,00
LA DYNAMIQUE ELECTRIQUE - Lot n° 4 - Ventilation - Plomberie	Changement de deux ballons d'eau chaude (fourniture et pose)	1 742,86	2 091,43	54 572,19	65 486,63
MONTELEC – Lot n° 5 - Electricité	Mise en place d'un disjoncteur mono pour le ballon d'eau chaude et suppression du disjoncteur et mise en place d'un disjoncteur mono pour VMC	250,00	300,00	3 534,24	4 241,09
COLAS IDFN - Lot n° 6 - VRD	Dépose et repose des pavés grés type Napoléon	2 430,00	2 916,00	74 383,33	89 260,00
	Portillons cour école primaire	2 453,33	2 944,00		

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les avenants au marché du contrat rural, pour un montant H.T. de 10 016,19 € (soit T.T.C. 12 019,43 €).

6 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA CRÈCHE FAMILIALE DE VERNEUIL L'ÉTANG ET SES ALENTOURS

Suite à l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2017 n° 88 du 4 octobre 2017 prenant acte de la liste des membres du Syndicat mixte fermé de la Crèche Familiale de VERNEUIL L'ÉTANG et alentours et de la transformation en Syndicat Intercommunal et à la délibération prise par le Comité Syndical en sa séance du 27 septembre 2017, il convient de modifier l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal en supprimant l'antenne périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux de mise en sécurité de la rue des Pourtours Sud

Les ralentisseurs de la rue des Pourtours sud sont en service. Monsieur COQUIN signale que cela est efficace.

Cambriolage

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a eu un cambriolage sur la commune vendredi après-midi dernier.

Harmoniums dans la Collégiale

Monsieur le Maire signale que la Commune est propriétaire de 2 harmoniums dans la Collégiale. La paroisse a demandé à la Commune de déplacer ces 2 harmoniums en vue de réaménager l'endroit. La valeur historique de ces objets est aujourd'hui inconnue. Monsieur le Maire s'est rapproché de la Fédération des Associations des Amis de l'Harmonium pour avis. L'un de ces 2 objets semble avoir une certaine valeur, en tous les cas historique. Un expert se déplacera prochainement pour établir un devis.

Point sur l'Intercommunalité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne (CCBN) et la CCBN ont voté favorablement notre rattachement. La CCBN, ANDREZEL et CHAMPEAUX vont écrire à Madame la Préfète pour lui demander de convoquer une réunion de la CDCI. Si cette commission donne un avis favorable, Madame la Préfète ne prendra un arrêté que lorsqu'un protocole de sortie sera fait afin de se mettre en accord avec la CCBRC et la CCBN. Protocole sur lequel nous allons commencer à travailler.

Crèche de VERNEUIL L'ÉTANG

Monsieur COQUIN demande quels sont les problèmes avec la Crèche. Monsieur J.-P. HOLVOET explique que Madame la Préfète a pris un arrêté modifiant le syndicat mixte en syndicat intercommunal. La commune n'ayant pas la compétence petite enfance, puisque transférée aux intercommunalités, ne peut participer à la gestion de la crèche et notamment régler les factures afférentes. Il faudrait que les présidents de la Crèche et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se mettent en relation pour régler ce point. Monsieur COQUIN demande si les assistantes maternelles sont payées. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative pour l'instant, car il y avait un fond de roulement suffisamment important pour couvrir ces dépenses.

SMETOM

Monsieur VIVET a assisté à la réunion du SMETOM sur la gestion des déchets. Lorsque les administrés demandent des containers, il conviendrait de justifier le nombre d'habitants au foyer par le moyen d'une attestation délivrée par la Mairie. Se pose également le problème des dépôts sauvages pour lesquels le SMETOM demande aux Présidents d'Intercommunalité de transférer cette compétence au SMETOM.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h05
Et la parole est donnée au public :***

* Monsieur CHÉCHIN demande quand les vestiaires de la Campélienne seront utilisables. Monsieur le Maire lui répond qu'il demandera à l'entreprise de ranger leur matériel.

* Monsieur CHÉCHIN signale qu'à la salle, la lumière du local ménage ne fonctionne plus. Monsieur le Maire va voir ce point avec l'électricien.

* Monsieur CHÉCHIN demande s'il est prévu des portes anti-paniques. Monsieur le Maire lui répond que, selon le maître d'œuvre, les matériels installés répondent aux exigences de la commission de sécurité.

* Madame DEWANCKER demande si l'installation de la fibre optique avance. Monsieur le Maire répond qu'un répartiteur va être installé rue du Stade. Cela a pris un peu plus de temps que prévu car nous avons dû solliciter l'avis des Bâtiments de France. Les travaux devraient bientôt débuter. Pour la pose de la fibre en façade, une autorisation du propriétaire concerné est nécessaire.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h15.